



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/1/Add.1
12 décembre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER SOUS-RÉGIONAL DES PAYS DE L'AFRIQUE
FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN ET LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES
EN VERTU DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Libreville (Gabon), 7-10 janvier 2008

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

INTRODUCTION

1. A sa huitième réunion, tenue à Curitiba (Brésil), du 20 au 31 mars 2006, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées depuis son adoption en 2004. Dans le paragraphe 9 de sa décision VIII/24, elle a reconnu le manque de mise en œuvre et les contraintes en matière de renforcement des capacités dont souffrent les pays en développement, notamment dans les domaines de l'analyse des lacunes, des stratégies de financement durable au niveau des pays et de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Dans le même paragraphe, elle a prié les Parties de remédier de toute urgence à ces contraintes et, dans le paragraphe 10, elle a prié le Secrétaire exécutif d'organiser des ateliers régionaux pour examiner la mise en œuvre du programme de travail et renforcer les capacités, et encouragé les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées à appuyer et à mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités.

2. Conformément au paragraphe 14 de la décision VIII/24, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a convoqué à Montréal les 13 et 14 novembre 2006 une réunion de planification informelle avec les membres du consortium d'ONG qui se compose des organisations suivantes : The Nature Conservancy, le Fonds mondial pour la nature, Wildlife Conservation Society, BirdLife International et Conservation International, ainsi que la Commission mondiale de l'IUCN sur les aires protégées (CMAP). À cette réunion, il a été convenu que, pour obtenir des résultats optimaux, il serait utile d'organiser au niveau sous-régional des ateliers et que chaque partenaire couvrirait un certain nombre de sous-régions, en collaboration avec d'autres partenaires. Les membres sont également convenus de traiter à chaque atelier sous-régional les activités de renforcement des capacités recensées par la Conférence des Parties à sa huitième réunion et d'examiner la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.

3. En réponse à la demande qui lui avait été adressée dans le paragraphe 10 de la décision VIII/24, le Secrétaire exécutif, avec le généreux concours financier des Gouvernements de l'Allemagne et du Canada, de la GTZ et de la COMIFAC, organise un atelier sous-régional des pays de l'Afrique francophone sur l'examen et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du programme de

/...

travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra du 7 au 10 janvier à Libreville au Gabon.

4. Les objectifs de l'atelier sont les suivants : i) examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées, y compris l'identification des contraintes et des possibilités de promouvoir cette mise en oeuvre; ii) renforcer les compétences et les connaissances du personnel chargé des aires protégées et des autres personnes qui mettent en oeuvre le programme de travail au moyen d'un échange d'expériences, du partage d'outils, des ressources disponibles et du renforcement des capacités dans les domaines recensés par la Conférence des Parties dans le paragraphe 10 de la décision VIII/24 (voir le paragraphe 1 ci-dessus); et iii) faire des contributions à la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées qui se tiendra à Rome en février 2008.

5. On trouvera à l'annexe I une liste des documents établis pour l'atelier.

6. Le Secrétariat émet à l'intention des participants une note d'information contenant les détails logistiques, y compris des renseignements sur les voyages, la procédure d'obtention d'un visa, l'hébergement et d'autres questions relatives à l'atelier. L'atelier se déroulera en français.

7. L'inscription des participants commencera à 8h30 le lundi 7 janvier 2008.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

8. Un représentant du Gouvernement gabonais ouvrira la réunion à 9 heures le lundi 7 janvier 2008. Des représentants du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et de la GTZ prononceront eux aussi une allocution de bienvenue.

9. Après s'être brièvement présentés, les participants à l'atelier éliront son président à la lumière des propositions qui auront été faites dans la salle. Les participants seront ensuite invités à examiner l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/1), l'adopteront tel qu'il aurait pu être modifié et examineront l'organisation proposée des travaux qui figure à l'annexe II ci-dessous.

10. À l'appui de l'examen de l'organisation des travaux, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique brossera un tableau du programme de travail sur les aires protégées (voir le document UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/2 établi par le Secrétaire exécutif) et décrira le but et les produits escomptés de l'atelier. Ce dernier sera organisé autour d'un programme d'apprentissage pratique conçu pour traiter de questions de cadrage clés (voir à l'annexe III ci-dessous) à cinq séances de travail techniques :

- *Séance 1* : Aperçu et expérience en matière d'élaboration de plans directeurs nationaux et de plans stratégiques nationaux pour les systèmes d'aires protégées;
- *Séance 2* : Démarches essentielles et outils d'action disponibles pour : i) combler les lacunes écologiques; ii) mettre en place un financement durable; et iii) assurer l'efficacité de la gestion;
- *Séance 3* : Séminaires sur la solution des problèmes et groupes de travail par équipe nationale (ciblés sur les trois thèmes de la séance 2);
- *Séance 4* : Aperçu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre au niveau national, identification des possibilités de promouvoir les aires protégées et des obstacles à la mise en oeuvre du programme de travail; et

- *Séance 5* : Récapitulation

POINT 2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR : i) FAIRE UNE ANALYSE DES LACUNES ÉCOLOGIQUES; ii) METTRE EN PLACE UN FINANCEMENT DURABLE; ET iii) UTILISER DES PRINCIPES DIRECTEURS POUR AMÉLIORER OU ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE LA GESTION AU MOYEN DE L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES DE PAYS, D'ÉTUDES DE CAS ET D'OUTILS ET DE RESSOURCES DISPONIBLES

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'atelier fournira aux participants des outils pratiques et leur impartira une formation à des activités qui nécessitent de plus grands efforts et une attention plus soutenue et pour laquelle la Conférence des Parties a recommandé un renforcement des capacités, à savoir : i) les analyses de lacunes écologiques; ii) les plans de financement durable; et iii) l'efficacité de la gestion. Chaque point est structuré comme suit : i) introduction générale; ii) examen des démarches et outils essentiels; iii) études de cas; et iv) séances de travail interactives pour comprendre les progrès accomplis par chaque pays et identifier les défis qu'ils doivent relever ainsi que les possibilités et les moyens qu'ils ont de le faire. Au cours des séances de travail interactives, les participants seront saisis de questions de cadrage clés pour chaque sujet afin de pouvoir faire une description de l'état actuel de mise en oeuvre du programme, établir un futur plan d'action et déterminer les besoins en matière de capacités.

12. Les participants à l'atelier sont saisis d'une note (UNEP/CBD/WS-PA/PA/1/3) établie par le Secrétaire exécutif, qui leur donne des informations sur les démarches essentielles, les outils et les ressources disponibles ainsi que des études de cas pour les trois points. En outre, ils recevront un CD de tous les exposés et documents préparés pour l'atelier, y compris des liens Internet avec les ressources et outils en ligne.

POINT 3. APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS AU NIVEAU DES PAYS DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES, IDENTIFICATION DES CONTRAINTES ET DES POSSIBILITÉS DE PROMOUVOIR LA MISE EN OEUVRE

13. Dans le paragraphe 2 de sa décision VIII/24 sur les aires protégées, la Conférence des Parties a reconnu qu'une des principales lacunes de l'examen du programme de travail sur les aires protégées pour la période 2004-2006 avait été la disponibilité limitée d'informations pertinentes sur les activités du programme de travail, y compris le nombre insuffisant de rapports soumis en temps voulu. Dans le paragraphe 3 de cette même décision, la Conférence des Parties, reconnaissant la nécessité de se livrer à la collecte systématique d'informations pertinentes pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, a encouragé les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à fournir en temps opportun des informations de qualité sur la mise en œuvre du programme de travail. Dans le paragraphe 5, la Conférence des Parties est convenue que les rapports devraient porter essentiellement sur les résultats ainsi que sur les procédés, et faire appel à des outils tels que la grille de l'annexe II de la recommandation I/4 du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées (UNEP/CBD/WG-PA/1/6 sur : <http://www.biodiv.org/doc/meetings/pa/pawg-01/official/pawg-01-06-en.doc>) et d'autres informations pertinentes, afin de faciliter l'évaluation stratégique des progrès accomplis, des défis à relever, des obstacles à surmonter et des besoins en matière de renforcement des capacités.

14. En date du 30 novembre 2006, le Secrétaire exécutif a envoyé une notification (N° 2006-125) aux Parties, aux autres Gouvernements, aux organisations concernées et autres parties prenantes pour les inviter à soumettre des informations sur la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.

/...

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants sont invités à décrire l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme de travail dans leurs pays respectifs, mettant en relief les progrès accomplis, les défis à relever et les obstacles à surmonter ainsi que les besoins à satisfaire en matière de renforcement des capacités, et utilisant la matrice annexée à la notification du 30 novembre 2006. Ils sont également encouragés à soumettre des rapports d'activités et des exposés avant l'atelier.

POINT 4. CONTRIBUTIONS À LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

16. Dans le paragraphe 15 de sa décision VIII/24, la Conférence des Parties a décidé de convoquer la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées avant sa neuvième réunion et ce, afin d'évaluer les progrès réalisés et d'élaborer à l'intention de la Conférence des Parties des recommandations propres à améliorer la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées. Dans le paragraphe 16 de cette même décision, elle a invité les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées et les autres parties prenantes à faire rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, les défis à relever et les obstacles à surmonter ainsi que sur les besoins en matière de renforcement des capacités en temps voulu pour leur examen par le groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées à sa deuxième réunion. La deuxième réunion du groupe de travail sur les aires protégées se tiendra du 11 au 15 février 2008 à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour et en se fondant sur les documents établis avant la réunion du groupe de travail, les participants sont invités à examiner et rédiger en tant que sous-région les contributions qu'ils souhaiteraient apporter à la deuxième réunion du groupe de travail ainsi que les résultats qu'ils attendent de cette réunion et de la Conférence des Parties pour ce qui est de la mise en œuvre effective du programme de travail sur les aires protégées.

POINT 5. DIVERS

18. Le coordonnateur du projet à l'échelle mondiale, à savoir le responsable du projet PNUD/FEM sur le soutien donné aux pays pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique, fera un exposé consacré à ce projet. Ce dernier a été lancé le 10 juillet 2007 à Paris. L'appel à demandes a été annoncé et la date butoir de la deuxième série de demandes a été fixée au 15 février 2008. Les participants à l'atelier se verront offrir la possibilité de mieux cerner le projet et d'élaborer des propositions en vertu de ce projet.

POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

19. Les participants seront invités à examiner et adopter le rapport de l'atelier sur la base d'un projet de rapport qu'aura établi et présenté le président.

20. Il est prévu que l'atelier prendra fin à 17h45 le jeudi 10 janvier 2008.

Annexe I

**LISTE DES DOCUMENTS POUR L'ATELIER SOUS-RÉGIONAL DES PAYS DE L'AFRIQUE
FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA
MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/2	Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique
UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/3	Démarches essentielles, outils, ressources disponibles et études de cas sur : i) l'analyse des lacunes écologiques; ii) le financement durable; et iii) l'efficacité de la gestion

Documents établis pour la deuxième réunion du groupe de travail spécial sur les aires protégées

UNEP/CBD/WG-PA/2/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WG-PA/2/1/Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WG-PA/2/2	Examen de la mise en oeuvre du programme de travail sur les aires protégées
UNEP/CBD/WG-PA/2/4	Étude des possibilités de mobiliser, d'urgence, par le biais de différents mécanismes, des ressources financières en quantité suffisante et en temps voulu pour la mise en oeuvre du programme de travail

/...

*Annexe II***ORGANISATION PROPOSÉE DES TRAVAUX**

LUNDI 7 janvier 2008	
Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et questions d'organisation	
9 heures-9h45	<p>Allocution de bienvenue, aperçu de l'ordre du jour et logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> · Jo Mulongoy, chef de la Division scientifique, technique et technologique, Secrétariat de la CDB · Représentant du Gouvernement gabonais · Représentant de la GTZ · Représentant de la COMIFAC · Aperçu de l'ordre du jour · Logistique
9h45-10h15	Aperçu du programme de travail de la CDB sur les aires protégées, but et produits escomptés de ce programme (Jo Mulongoy)
10h15-10h30	Stratégie GTZ/WWF pour la mise en oeuvre du programme de travail en Afrique centrale
10h30-11 heures	Projet PNUD/FEM à l'appui des activités de pays
11 heures-11h15	<i>Pause</i>
11h15-13 heures	Aperçu du plan directeur du système national des aires protégées, avec exercice interactif (Jamie Ervin)
13 heures-14 heures	<i>Déjeuner</i>
Point 2 de l'ordre du jour. Renforcement des capacités pour : i) faire une analyse des lacunes écologiques; ii) mettre en place un développement durable; et iii) utiliser des principes directeurs pour améliorer ou évaluer l'efficacité de la gestion	
ANALYSE DES LACUNES ÉCOLOGIQUES	
14 heures-15 heures	Aperçu des méthodes d'analyse des lacunes écologiques
15 heures-16h15	Présentation d'études de cas sur l'analyse des lacunes écologiques
16h15-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-17h45	<p>Groupes de travail</p> <p>Pays pris séparément : identification de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des prochaines mesures à prendre et de l'appui nécessaire (30 minutes)</p> <p>Cinq groupes de pays : examen de l'évolution de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des prochaines mesures à prendre et du soutien nécessaire (45 minutes)</p>
MARDI 8 janvier 2008	
Point 2 de l'ordre du jour. Renforcement des capacités pour : i) faire une analyse des lacunes écologiques; ii) mettre en place un développement durable; et iii) utiliser des principes directeurs pour améliorer ou évaluer l'efficacité de la gestion	
ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GESTION ET PLANIFICATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	

8h30– 8h45	Résumé des travaux de la journée précédente
8h45 – 9h45	Aperçu de l'efficacité de gestion du système des aires protégées et planification des mesures de renforcement des capacités : introduction, examen des outils et mesures essentielles
9h45–10h45	Présentation d'études de cas
10h45–11 heures	<i>Pause</i>
11 heures–11h45	Exercice interactif
11h45–13 heures	Groupes de travail Pays pris séparément : identification de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des prochaines mesures à prendre et de l'appui nécessaire (30 minutes) Cinq groupes de pays : examen de l'évolution de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des prochaines mesures à prendre et du soutien nécessaire (45 minutes)
13 heures–14 heures	<i>Déjeuner</i>
FINANCEMENT DURABLE	
14 heures–17h45	Introduction au financement durable, planification économique, examen des outils et démarches essentielles
MERCREDI 9 janvier 2008	
9 heures–13 heures	Financement durable (<i>suite</i>) Études de cas
13 heures–14 heures	<i>Déjeuner</i>
14 heures–17h45	Groupes de travail Pays pris séparément : identification de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des prochaines démarches à faire et du soutien nécessaire Cinq groupes de pays : examen de l'évolution de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des prochaines démarches à faire et du soutien nécessaire
JEUDI 10 janvier 2008	
8h45-9h45	Point 3 de l'ordre du jour. Aperçu de l'état d'avancement au niveau des pays du programme de travail sur les aires protégées, identification des contraintes et possibilités de promouvoir la mise en oeuvre
9h45-10h45	Point 5 de l'ordre du jour. Divers Exposé du projet de soutien du PNUD/FEM pour des activités d'action précoce sur le formatage et la séance de travail interactive
10h45-11 heures	<i>Pause café</i>
11 heures–13 heures	Rapport des cinq groupes de pays sur : i) évolution de l'état d'avancement du programme de travail, défis à relever, prochaines démarches à faire et soutien nécessaire pour trois thèmes ii) évolution des priorités et prochaines démarches à faire pour les propositions de projets du FEM
13 heures–14 heures	<i>Déjeuner</i>

14 heures–16 heures	<p>Point 4 de l'ordre du jour. Délibérations sur les contributions à la deuxième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur les aires protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment maintenir l'élan (mécanismes de collaboration avec l'Etat, réseau régional d'apprentissage sur les aires protégées, ateliers régionaux périodiques pour partager les expériences et débattre des progrès accomplis ou des obstacles rencontrés)? • Recommandations à la deuxième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur les aires protégées et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique • Principaux “messages à ramener chez soi” et principales informations recueillies
16 heures-16h15	<i>Pause café</i>
16h15–17h45	Adoption du rapport et clôture de la réunion

Annexe III
PRINCIPALES QUESTIONS DE CADRAGE

SÉANCE/THÈME	PRINCIPALES QUESTIONS DE CADRAGE
Séance 1 : Aperçu et expérience en matière d'élaboration de plans directeurs nationaux ou de plans stratégiques nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pour les systèmes nationaux d'aires protégées, quelles sont les démarches essentielles à faire et les outils fondamentaux à utiliser? ◆ Comment ces démarches varient-elles compte tenu des situations propres à chaque pays? ◆ Ces démarches devraient-elles être intégrées dans un type de plan directeur ou d'un plan stratégique national? Comment? ◆ Quelles sont les considérations d'ordre pratique pour achever des mesures (chronologie, participants, coûts, etc.)?
Séance 2 : Démarches essentielles à faire et outils fondamentaux à utiliser (point 2 de l'ordre du jour)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quelles sont les démarches essentielles à faire et les outils fondamentaux à utiliser pour : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ combler les lacunes écologiques; ⇒ mettre en place un financement durable; ⇒ assurer l'efficacité en matière de gestion;
Séance 3 : Séminaires sur la solution des problèmes et groupes de travail par équipe nationale (point 2 de l'ordre du jour)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Que pouvons-nous apprendre d'études de cas du monde réel sur des thèmes spécifiques (le renforcement des capacités par exemple) pour ce qui est des facteurs de succès, de la manière de surmonter les obstacles, etc.? ◆ Pour chaque pays ou thème, quelles sont les mesures concrètes qui relèvent d'un plan de travail pratique conçu pour faire des progrès? ◆ Pour chaque pays ou thème, quels sont les problèmes rencontrés dans l'exécution de ces mesures et comment peut-on les résoudre?
Séance 4 : Aperçu des progrès accomplis et des obstacles se dressant devant la mise en oeuvre (point 3 de l'ordre du jour)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pour chaque pays, quels ont été à ce jour les principaux accomplissements et quels seront les agents catalyseurs et possibilités probables permettant de faire avancer la mise en œuvre du programme de travail? ◆ Quels sont les principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du programme de travail?
Séance 5 : Récapitulation. Quelles sont les principales questions de mise en œuvre (obstacles et facteurs de succès par exemple) qui ont été épinglees durant les séances de travail sur les principaux thèmes de cet atelier? (point 4 de l'ordre du jour)	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quels sont les principaux "messages que vous ramènerez chez vous" et quelles sont les principales informations que vous avez tirées de cet atelier? ◆ Quelles sont les principales ressources dont peuvent faire usage les participants lorsqu'ils sont de retour dans leur pays d'origine (financement, fichier d'experts, guides, etc.)? ◆ Après cet atelier, comment maintenir l'élan (réseau

SÉANCE/THÈME	PRINCIPALES QUESTIONS DE CADRAGE
	<p>permanent d'apprentissage collégial par exemple)?</p> <p>♦ Que pouvons-nous attendre de la deuxième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur les aires protégées et de la neuvième réunion de la Conférence des Parties (toutes les deux prévues pour 2008)? Quels pourraient être quelques-uns des résultats escomptés de ces réunions?</p> <p>-----</p>